

n'a d'autre but que le bonheur de ses sujets, et qui doit mettre sa gloire à commander à des peuples parlant toutes les langues du monde; Nous avons tous les mêmes droits; Nous formons tous la grande famille du puissant empire britannique; et enfin nous sommes tous appelés à posséder ensemble la même terre des vivants, après que nous aurons fini notre pèlerinage sur cette terre d'exil; mettons cette association, comme toutes les autres institutions de ce diocèse, sous la protection de la glorieuse vierge Marie et enrôlons notre peuple tout entier sous l'étendard de St. Jean-Baptiste le plus grand des enfants des hommes, et protecteur de ce pays qui lui est tout dévoué. Faisons tous nos efforts pour que ces fêtes soient des jours de joie et de bonheur en les rendant tout religieux; *multi in civitate ejus gauderunt*. Travaillons pour que l'on puisse lire bientôt du peuple dévoué à St. Jean-Baptiste ce que l'écrivain rapporte de ce grand saint: " *Vivum et ciccorum non bibet et spiritu sancto replentur* (Luc ch. 1.) Et pour obtenir sa protection sur les trois grandes associations du pays qui lui sont consacrées, tout fidèle gagnera indulgence de 40 jours chaque fois qu'il répètera cette courte invocation: *St. Jean-Baptiste, priez pour nous*. Telle est, N. T. C. F., l'Association des établissements canadiens des townships," que nous désirons vous faire connaître un peu au long. Maintenant nous sommes pleins de confiance que vous la favoriserez de toutes vos forces.

Puissions-Nous, N. T. C. F. abattre nous-même le premier arbre qui formera la croix qui doit vous indiquer le lieu de la première église que fera bâtir l'association. C'est du moins le vœu le plus ardent de notre cœur. Nous nous croirions amplement récompensés si nous avions bientôt ce bonheur. Nous comprenons que Nous devons être partout où se trouvent nos brebis. Aussi étions-nous dans les prisons et au pied de l'échafaud lorsque quelques-unes de ces chères brebis étaient chargées de chaînes ou expiraient sur le gibet. Aussi étions-nous avec celles qui gémissaient sur la terre d'exil, par les recommandations que nous primes la liberté d'adresser à l'Evêque de ces pays lointains pour qu'il essayât les larmes de vos enfants à qui nous ne pouvions plus faire entendre aucune parole de consolation.

Maintenant que nous jouissons, après cette horrible tempête, de toutes les douceurs de la paix, oh! croyez-le, N. T. C. F. nous ne formons plus qu'un seul vœu. Nous ne poussons plus qu'un seul soupir; c'est celui qui pourra contribuer en quelque chose à votre bonheur en ce monde et en l'autre, que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous. Amen.

Sera la présente Lettre Pastorale lue au prône de notre église cathédrale, et à celui de toutes les églises paroissiales, le premier dimanche ou fête d'obligation, après sa réception; et au chapitre, dans toutes les communautés le jour qu'il plaira aux supérieurs de choisir pour cela.

Donné à Montréal sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre Sous-Secrétaire.

M. G. Evêque de Montréal.

(Contre-signé.)

ALBERT LACOMBE, Acolyte,
S. Secrétaire.

Le dix sept juin mil huit cent quarante huit.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 23 JUIN 1848.

LETTRES DE MGR. HUGHES.

LETTRE VII.

66. La vérité ne change pas par le laps du temps. En étudiant cette question donc, choisissez votre point d'arrêt (Stand-post) pour l'examen à l'époque où Luther devint rationnel privé, disons en 1517, il y a justement 331 ans. L'année précédente il n'y avait dans toute la chrétienté qu'une seule église catholique unie. Le peuple avait d'abord été converti du paganisme au christianisme, mais ensuite avait continué de recevoir la foi comme si c'était été par héritage de leurs parents catholiques et de leur éducation catholique. Cette foi dans laquelle s'étaient formées les réunions de familles en paroisses, la réunion des paroisses dans le diocèse, et l'union de ceux-ci, sous l'apostolat suprême, partage des successeurs de St. Pierre, à la communion universelle de l'église catholique. Tous reconnaissent les mêmes pasteurs, admettaient les mêmes sacrements, croyaient les mêmes vérités de la révélation de Jésus-Christ. Cette croyance était de la foi et non une opinion; car le christianisme, comme révélation, était reçu comme il avait toujours été, sur l'autorité du témoignage et non sur les spéculations du raisonnement privé. Toute l'église de Dieu depuis le levant jusqu'au couchant était témoin de sa foi et de sa doctrine. Parmi ceux qui avaient été envoyés, personne n'était assés osé pour proposer, comme ce Jésus-Christ avait révélé, les résultats de sa propre interprétation. Tout ministre dans l'église de Dieu, depuis le Souverain Pontife jusqu'aux clercs des ordres moindres avait été appelé d'un degré inférieur à un plus élevé par une autorité reconnue pré-existante dans l'église. Ceux à qui le ministère de la religion avait été délégué, avaient été envoyés conformément à cet ordre et à l'établissement de Notre-Seigneur lui-même. Les grecs schismatiques étaient tombés ou tombaient dans l'esclavage spirituel sous l'empire du despotisme civil dans le nord et l'est de l'Europe et dans l'ouest de l'Asie. Mais même dans ces pays il y avait un nombre considérable de catholiques tandis que l'église elle-même, dans le sens que l'on a expliqué plus haut sa catholicité, enveloppait l'univers comme l'atmosphère que les hommes respirent sans aucune reconnaissance ou distinction de limites géographiques. De l'est à l'ouest, du sud au nord, on reconnaît universellement un seul Seigneur, une seule foi et un seul baptême. Les hommes pouvaient différer entre eux comme réellement ils différaient pour les formes de gouvernements, le climat, les habitudes locales, mais quant à la religion il n'y avait aucune différence. Un cantique universel de foi, d'hommage, de gouvernement ecclésiastique, d'unité, s'élevait comme une immense harmonie de toutes les parties de la terre dans lesquelles le nom de Jésus-Christ était connu et adoré, et il n'y avait pas une note discordante. Il y avait des discussions d'origine humaine, et il était permis de manifester à cet égard des opinions honnêtes et d'honnêtes dissidences. Mais la religion était l'œuvre de Jésus-Christ, c'était tout si c'était quelque chose, elle avait été transmise durant les 15 siècles précédents comme un fait; et il n'y avait pas lieu à des opinions ou à des dissidences touchant la réalité des faits ainsi attestés.

57. Mais nous voilà à l'an 1517 et c'est de cette époque

que date le raisonnement privé moderne. Luther donna son opinion très amplement tant de bouche que par écrit. Carlstadt donna la sienne qui différait de celle de Luther, Guin- glet et Calvin les leurs, différentes des deux autres en plusieurs points. Socin donna la sienne et ne s'accordait avec aucun d'eux. Ainsi furent ouvertes les écoles, et certainement les écoles avaient un droit d'apprendre ce que les maîtres avaient enseigné. Ainsi fut formé le premier fonds d'opinions par des hommes savants et éloquents, et bien qu'ils se contredissent les uns les autres ils s'en rapportaient différemment à la même Bible. Qui devait être le juge? leur réponse fut : la Bible. Mais la Bible ne peut pas être le juge du sens de ce qui est écrit dans ses pages inspirées si ce n'est au moyen d'une interprétation vivante. Qui donc sera l'interprète? L'Eglise? Pas du tout. On en a appelé de son témoignage et de son jugement. Qui donc? " Chaque individu pour lui-même," fut la réponse unanime. Dès lors chaque homme d'après leur principe, et de droit si ce principe est correct, se mit à faire des raisonnements en lui-même sur les paroles écrites de la Bible, jusqu'à ce qu'il se fût formé une opinion propre et alors il érigea cette opinion sienne en un dogme révélé par Jésus-Christ et fit des citations de l'écriture pour l'appuyer. Trois cents ans se sont écoulés depuis et vous voyez les conséquences. En Allemagne le socialisme, le déisme, le panthéisme, siègent en souverains dans les tribunes académiques et sont installés dans des chaires autrefois chrétiennes. Ce droit de substituer des opinions humaines fut acquis par le premier principe de ce que l'on appelle la réforme, et a tracé la première grande ligne de séparation entre l'église catholique et les raisonnements privés qui sont exclus de sa communion. Ce principe ne prétend pas créer ou autoriser des infidèles, de manière qu'ils fassent opposition à Jésus-Christ et à la Bible directement et de cette manière ouverte, honnête et candide qui mettrait sur leurs gardes les hommes croyants. Il les autorise à faire opposition seulement à l'Eglise, et alors conservant Jésus-Christ, d'expliquer ses attributs; de s'emparer des saintes écritures et, après avoir mis de côté sa doctrine, d'y substituer leurs propres opinions en les appuyant de " chapitres et de versets." *A continuer.*

L'INTOLÉRANCE DU WITNESS.

Le *Witness* dit dans sa feuille du 19 que le bourdon Jean-Baptiste a été béni avec grande magnificence, et il ajoute " que de telles cérémonies forment une grande partie du commerce et des marchandises spirituelles de la grande Babylonie qui projette son ombre sur tout le pays, et qui en asservit plus ou moins tous les habitants." Un pareil langage ne saurait nous surprendre après tout ce que nous savons de la tolérance de notre confrère du *Witness*; ce sont de ces gentillesques qui caractérisent assez bien les défenseurs d'une mauvaise cause. Nous ne relèverons pas ce à rapport aux marchandises spirituelles, ce sont de ces vieilles colonies qui ont été mille et mille fois répétées et dévolées, et que le rédacteur du *Witness* trouve toujours bon de ramasser sur sa route et de lancer contre ses adversaires. Quant au titre de *Grande-Babylonie*, nous nous contenterons de faire remarquer à notre confrère qu'il est bien mieux pour lui et ceux qu'il veut élever aux nues et défendre, de ne pas citer cette épithète de *Babylonie*; car il pourrait bien se faire sans miracle qu'elle conviendrait mieux à ceux qui la lancent qu'à ceux contre qui ils l'emploient. Relativement à la servitude qu'impose le catholicisme, inutile de disputer avec notre confrère; il a déjà fait voir qu'il a à ce sujet des idées tout-à-fait fixes, et que le raisonnement et l'évidence ne peuvent l'en faire dé-mordre. Nous le plaignons sincèrement, mais nous ne pouvons le faire comprendre malgré lui.

Le *Witness* annonce dans le même article que c'est dimanche le jour de la Fête Dieu, et il ajoute " qu'il espère que la " population protestante ne sera pas encore une fois insultée " en ayant toute la grande idolâtrie et le blasphème de toute " cérémonie placés devant elle par une procession dans les " rues." Dans tous les cas, il espère que les protestants ne découvriront pas leurs maisons, et ne souffriront pas même qu'elles soient décorées, et se gardent bien d'y assister. Vraiment à entendre ce langage, on se croirait au temps du plus grand fanatisme et de l'intolérance la plus grande! Notre confrère a-t-il donc oublié que l'Angleterre, le centre du protestantisme, n'entend plus un fanatisme semblable? On aurait honte dans la Grande-Bretagne de parler ainsi à l'heure qu'il est. Et le *Witness*, lui, ne craint pas en plein dix-neuvième siècle et sur la terre d'Amérique, de faire écho à ce fanatisme et à cette intolérance qui ont fait à jamais la honte et le déshonneur de leurs auteurs? Il ne craint pas de venir jeter l'injure à la face de toute une population et lui dire qu'elle blasphème et qu'elle est idolâtre? A-t-il donc réfléchi le moins du monde lorsqu'il a parlé ainsi? Est-ce bien l'esprit de Dieu (dont il parle tant) qui l'a animé à ce moment-là? Il nous permettra d'en douter, il nous permettra de le nier. Ce n'est que le sentiment de l'égoïsme et de l'intolérance la plus aveugle qui a pu dicter des lignes semblables; ce n'est qu'un sentiment rétrograde et ennemi de la liberté, de la vraie liberté, qui l'a poussé à en agir ainsi. Si nous ne connaissons déjà les antécédents du *Witness*, nous dirions que nous espérons qu'il reconnaîtra son erreur et qu'il avouera qu'il a fait en cette occasion un grave manquement. Mais non, nous ne l'espérons pas. Nous trouvons seulement digne de pitié et d'indulgence un homme qui se laisse ainsi aveugler par ses passions et qui ne prend conseil ni de la réflexion ni du véritable esprit du christianisme. Nous lui disons: " Que toi et tous les protestants demeurent renfermés chez eux, c'est leur droit, personne ne le leur conteste. " Mais nous catholiques, nous avons aussi nos droits, et nous entendons en user aussi pleinement que nous en usons de- " puis que la croix du Christ a été plantée sur le sol Cana- " dien. Peut-être cela te déplaît-il, nous en sommes fâ- " chés. Mais d'une autre part, nous sommes intimement " convaincus que la grande masse des protestants n'est pas " de ton avis et condamne tes excès et tes actes intolérants " et fanatiques."

Nous ne savons pas si le *Witness* reviendra sur ce sujet. Dans tous les cas, nous l'invitons à nous dire ce qu'il pense de la conduite récente du capitaine du Québec à l'égard de S. G. Mgr. l'Archevêque de Québec. Il nous semble que le *Witness* n'aurait pas dû attendre une interpellation de notre part pour se prononcer à ce sujet. Nous attendons néanmoins avec impatience la réponse que nous lui demandons.

Les journaux tories de Montréal s'étonnent depuis quelque temps d'apprendre que M. Killaly accompagne l'hon. E. P. Taché dans sa tournée en Haut-Canada. Ils demandent à grands cris si M. Killaly a un emploi sous le gouvernement. Le *Pilot*, pour les contenter, leur répond " que M. Killaly a été invité à accompagner le commissaire en chef des travaux publics, pour

donner à ce monsieur l'aide de son savoir professionnel." Nous supposons bien que cette réponse devra satisfaire nos confrères les tories; car après tout nous ne voyons pas quel mal il y a à donner de l'emploi à M. Killaly. S'il était question de le mettre à la tête du bureau des travaux publics, nous serions un des premiers à demander qu'il n'en fût pas ainsi, vu ce qui s'est passé et est devenu public sous les administrations précédentes au sujet de ce fonctionnaire. Mais lui donner un emploi secondaire et sous le contrôle immédiat du chef du bureau des travaux publics, qui, lui, est responsable et par là même a le plus grand intérêt à ce que tout aille bien et qu'il n'y ait aucune plainte au sujet de l'emploi de l'argent et de la conduite des travaux; c'est là une chose toute raisonnable et qui peut se faire sans compromettre ceux qui nommeraient ainsi M. Killaly. Il serait bon aussi de remarquer que M. Killaly est un des meilleurs ingénieurs du pays, et qu'à ce titre il doit avoir de l'emploi. Nous n'entendons pas défendre M. Killaly, nous n'entendons pas vouloir lui obtenir du service; tout ce que nous entendons, c'est qu'un homme de la capacité de M. Killaly soit mis dans une situation telle que le pays puisse profiter de ses talents et de ses connaissances.

Nos lecteurs n'oublient pas, comme de raison, que c'est demain le jour de la St. Jean-Baptiste. Ils doivent se faire un devoir d'assister à la cérémonie religieuse et à la cérémonie purement profane qui se fait ce jour là. Nous apprenons avec plaisir que les marchands canadiens se proposent de tous fermer leurs magasins et de permettre ainsi à leurs commises de prendre part à la fête. Ils se montrent par là vraiment libéraux, et comprennent leurs devoirs le jour de la fête nationale. Cette fête sera, nul doute, une des plus solennelles, des plus pompées et des plus brillantes que nous aurons eues à Montréal. Espérons que le temps se comportera de manière à favoriser la cérémonie et à permettre de la chômer comme nous le devons. Avant de laisser à ce sujet, nous devons rappeler à nos concitoyens de se souvenir de la patrie dans ce beau jour. Lorsque nous serons tous réunis dans la vaste église de Notre-Dame de Montréal, il nous semble que nous devons nous souvenir un quelque peu de notre Canada. Nous devons nous rappeler quelque peu nos longues années de lutttes pour obtenir les droits de notre pays; nous devons nous souvenir que nous ne faisons encore que d'en sortir, et qu'il y a à peine quelques mois que nous sommes représentés selon nos vœux et nos desirs. Supplions donc CELUI qui est le maître des peuples comme des gouvernants, de continuer à nos chefs actuels cette sagesse et cette justice qui les a toujours caractérisés et qui fait encore leur caractère distinctif; qu'il leur inspire toujours le désir de procurer le bien du peuple et qu'il leur donne les moyens de parvenir facilement à ce but désiré. Demandons-Lui encore de toucher le cœur de ceux qui, pouvant faire le bonheur de leurs compatriotes, ont délaissé la route si belle qu'ils avaient suivie précédemment, et ne veulent par leurs demandes vexatoires et importunes, que le malheur de leur pays. Puisse-t-il enfin reconnaître leur erreur, et venir se joindre à ceux qui ont notre confiance et qui ne veulent et ne désirent que notre bien-être et notre prospérité. Ce sont là des vœux que nous devons tous faire demain aux pieds des autels; car il ne doit être personne au milieu de nous qui n'en reconnaisse la justesse et la bonté.

Nous nous hâtons d'annoncer que la lettre que nous avons publiée mardi et que l'on disait avoir été adressée par le Pape à un représentant du peuple à Paris, se trouve être une " lettre manifestement apocryphe." Nous nous en doutions déjà; voilà pourquoi nous ajoutons que notre autorité à ce sujet était le *Courrier des E. U.* qui l'avait sans doute prise dans le journal *la Presse*.

Un de nos correspondants nous écrit ce qui suit:

" Le *Journal de Québec*, dans sa feuille du 20, contient les paragraphes suivants: " En 1829, la population du Haut-Canada était de 198,440 âmes; elle était de 566,655 en 1842. En 1831, la population du Bas-Canada était de 511,917 âmes; elle était de 690,782 en 1844. Quelles sont les populations respectives des deux provinces en 1848? " Réponds qu'en adoptant pour les 4 ou six dernières années la même progression que celle qui a existé dans l'accroissement respectif de la population de chaque province, le Bas-Canada se trouverait avoir en 1848 une population de 765,046 âmes, et le Haut-Canada en aurait une de 868,117 âmes."

Nous remercions bien notre correspondant de son travail à ce sujet, mais nous sommes porté à croire que c'est calculer mal que de ne considérer dans son calcul que la progression depuis 17 ou 19 ans. Il peut en effet très bien se faire qu'une année ou deux après le recensement de 1829, la population au lieu d'être de 198,440 âmes dans le Haut-Canada, se soit portée par l'émigration et l'augmentation naturelle au chiffre de 300,000 âmes. La progression pour les années suivantes devra alors être beaucoup moins rapide, et le total pour 1848 être bien moins considérable. C'est aussi ce qui nous porte à croire que le véritable chiffre de la population respective des deux provinces doit actuellement s'exprimer à peu près pour le Bas-Canada par 770,000, et pour le Haut-Canada par 700,000.

Nous sommes obligé de supprimer pour aujourd'hui plusieurs articles, entre autres un sur " la liberté de la presse," vu les nombreux extraits déjà composés, et vu d'ailleurs le peu d'heures de travail que laisse à nos typographes la fête d'hier.

HAUT ET BAS-CANADA.

STATISTIQUES.

Nous désirons attirer l'attention de nos lecteurs sur des chiffres qui devront les mettre en état d'apprécier sainement la question importante de la réforme électorale; il est essentiellement à désirer pour le bonheur du Bas-Canada que la solution de ce problème social se fasse au moyen de chiffres, positifs plutôt que par des théories spéculatives.

En 1829 la population du Haut-Canada était de 200,000; en 1842, treize ans après, elle était de 500,000. En 1855 et avant la fin d'un autre parlement, elle sera donc, si l'augmentation continue dans le même rapport (et il n'y a pas

lieu d'en douter à la vue du flot de l'émigration qui va progressant chaque année,) elle sera donc de 1,250,000.

Le Bas-Canada, en 1831, avait 512,000 habitants; en 1844, treize ans après seulement, 693,000. Suivant un semblable rapport il comptera donc, en 1857, environ 950,000 âmes. Quelques années plus tard la population du Haut-Canada doublera la nôtre, et avant l'époque fixée pour une nouvelle élection générale, c'est-à-dire avant l'époque où l'on pourrait faire les élections sur la base désirée, le Haut-Canada aurait plus d'habitants que le Bas-Canada, et conséquemment droit à plus de représentants.

Il n'y a rien là que de conforme à la marche habituelle des événements, et à leurs causes naturelles qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme de contrôler. Le Bas-Canada croît comme les états limitrophes, le New-Hampshire, le Vermont, et se peuple peut-être un peu plus vite; tandis que le Haut-Canada suit à peu près la progression des Etats de l'ouest dont il a le climat et le sol magnifiques.

En présence de ces chiffres irrécusables, ne peut-on pas dire, sans vouloir préjuger la solution à laquelle nous désirons que nos lecteurs se viennent par eux-mêmes, que ceux qui veulent pour les deux provinces la population pour base de la représentation travaillent avec une ardeur malheureuse à l'asservissement des Canadiens-français et à la ruine de leur nationalité? Nous les prions instamment d'ouvrir les yeux et de mesurer l'abîme, s'ils sont animés d'un sentiment plus noble que l'égoïsme, la haine, la jalousie ou l'amour-propre déguisé.

On nous écrira sans doute que nous sommes ennemi " de la réforme électorale," tandis que nous la voulons de toutes nos forces, si non plus rationnelle, du moins plus équitable que la leur pour le Bas-Canada, auquel la justice absolue serait dans le présent et dans l'avenir une désastreuse injustice. Si nous allions proposer la population comme base de la représentation et que le Haut-Canada, appuyé sur l'accroissement prodigieux de sa population, nous prit au mot, nous ferions un acte de justice absolue, nous ferions comme le cultivateur qui se ruine par d'interminables procès, pour gagner six poices de terrain qui lui appartiennent justement; mais nous ne rendrions pas justice au Bas-Canada; le *summa jus summa injuria* de la loi s'applique avec une égale justice aux questions politiques et sociales. Avec la justice absolue, la justice abstraite, nous ne rendrions pas justice au Bas-Canada, placé depuis huit ans dans une infériorité politique par rapport au Haut-Canada. C'est donc la justice rétributive qu'il nous faut et que nous devons exiger comme base de la représentation nationale. Nous voulons avoir droit de dire au Haut-Canada: " malgré l'infériorité de votre nombre, vous avez compté autant que nous politiquement, souffrez maintenant, pour que la justice serve à tout le monde, que nous, minorité, comptions autant que vous, majorité, dans la représentation." Y a-t-il un homme dans le Bas-Canada qui, sachant que la population du Haut-Canada dépasse la nôtre, voudrait consentir à accepter la population comme base de la représentation? Non, assurément non; car si un tel homme existait, il ne serait pas l'ami de son pays. Eh bien! nous prions les hommes qui demandent le plus ardemment la réforme électorale, tous ceux qui aiment sincèrement leur pays, de méditer avec calme et sérénité les chiffres que nous avons de soumettre à leur jugement, en dehors de tout préjugé et de toute préoccupation.

Qu'on nous permette maintenant de dire encore, à notre sens, la réforme électorale pourrait être utile au Bas-Canada.

Il y a dans les deux provinces réunies deux heures pour-ris, huit dans le Haut, quatre dans le Bas-Canada. Premièrement, faites disparaître ces douze centres de corruption et d'asservissement au pouvoir quel qu'il soit; c'est une force proportionnelle que vous acquérez au parti libéral et à l'indépendance législative. Secondement, doublez ou à peu près la représentation populaire; par ce moyen vous rendez la corruption moins possible, puisque la majorité et la minorité, de quel côté qu'elles se trouvent, seront toujours plus distantes l'une de l'autre, et qu'il est toujours plus difficile d'acheter dix hommes que d'en acheter trois, surtout avec les moyens exigus qui sont à la disposition de notre gouvernement. Troisièmement enfin, comme les grands centres sont pour la plupart libéraux dans le Haut-Canada, et Canadiens-français dans le Bas-Canada, les idées libérales acquerront de la force dans le premier, et la nationalité franco-canadienne aura plus de largeur et plus de représentation comparative dans le second.

De cette manière, non seulement nous tenons dans les limites du programme du comité constitutionnel de la réforme et du progrès; mais encore nous servons plus efficacement le pays que si nous demandions des choses impossibles ou destructives. *J. de Québec.*

On nous écrit d'une paroisse voisine: " Depuis quelque temps tous les massifs d'arbres où se trouve un certain nombre d'épinettes rouges, offrent à la vue une des teintes les plus avancées de l'automne. Je pensais que ce pouvait être le résultat de la température extraordinairement froide et capricieuse, que nous avons eue jusqu'à présent; mais non, cela est dû à des myriades de chenilles vertes qui ont pris refuge sur l'épinette, en détruisant la verdure, et qui, si elles ne l'ont pas pénétré, ne peuvent manquer que de l'endommager beaucoup au dire de nos habitants. Par une espèce de compensation, les tourtes sont ici en bien plus grand nombre que ces années dernières; ne trouvant plus à se nourrir dans les champs enséchés, elles font une chasse active à la chenille nouvelle et les chasseurs n'ont pas de meilleur moyen pour les tirer que de se mettre à l'affleurement près des arbres attaqués. Enfin l'on craint que ces chenilles, après avoir épuisé toute la nourriture que les épinettes peuvent leur offrir, ne désertent tout-à-coup les bouquets de bois pour se jeter dans les prairies et les champs cultivés. Dieu nous préserve de ce fléau!" *J. de Québec.*

FAITS DIVERS.

INCENDIE.—Vendredi matin, entre 3 et 4 heures, le feu s'est déclaré sur la rue St. Paul dans la maison dont le bas était occupé par M. Asselin, et le haut (dit-on) par M. A. Rambeau. Tout a été consumé; les personnes habitant la maison n'ont eu que le temps d'échapper aux flammes. M. Asselin est assurés à l'Étina pour £1,000. On a tout lieu de croire que c'est encore là le fait d'un incendiaire.

MGR DE MONTRÉAL.—Nous annonçons avec peine que Mgr de Montréal, a été confiné chez lui ces jours derniers par une maladie qui a dû exiger les soins des médecins; nous sommes heureux cependant de pouvoir dire que S. G. est bien mieux, et que la maladie n'est nullement sérieuse.